PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024

Identification :
Commune de Soulaines-sur-Aubance

Correspondant en charge du projet :
Katia Dumartin - Adjointe aux Affaires scolaires, à l'Enfance et à la Jeunesse
1 rue de la Grange aux Dîmes - 49610 Soulaines-sur-Aubance
Tel : 02 41 45 30 21 - Courriel : mairie@soulaines-sur-aubance.fr

Structure de pilotage : Mairie de Soulaines-sur-Aubance - Commission Enfance-Jeunesse

Membres : élus municipaux, partenaires

Responsable pédagogique :
Larissa Robert, coordinatrice Enfance-Jeunesse
28 rue de l'Aubance - 49610 Soulaines-sur-Aubance
Tel : 06 08 01 61 62 - Courriel : direction.ejsoulaines@yahoo.com

Durée du PEdT (3 ans maximum) : décembre 2021 à décembre 2024

Adopté par délibération du Conseil municipal le 22/11/2021

SOMMAIRE

PRESENTATION 3
PERIMETRE ET PUBLIC 4
Le territoire 4
L'Établissement scolaire 4
ETAT DES LIEUX 5
La Petite Enfance 5
Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et les Accueils Périscolaires 5
L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) 5
La restauration 5
L'inscription aux services pour l'enfance 6
Les autres activités extra-scolaires ouvertes aux enfants et aux jeunes 6
La communication 7
PLAN MERCREDI 8
ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE 10
Les atouts du territoire et les leviers pour la mise en œuvre du PEdT 10
Les contraintes du territoire 10
LES VALEURS, FONDEMENT DU PROJET EDUCATIF 11
LES OBJECTIFS EDUCATIFS 13
EVALUATION DU PROJET 15
CONCLUSION 19
ANNEXE : tarifs appliqués (pour information, à la date du PEdT) 20

PRESENTATION

L'équipe municipale a pris ses fonctions en mai 2020. Elle voit dans le renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEdT) une occasion de consulter les partenaires, et un moyen d'affirmer sa volonté politique d'accompagner les enfants et les jeunes de la commune dans leur épanouissement.

Le PEdT de la commune de Soulaines-sur-Aubance devant être renouvelé avant fin décembre 2021, une commission a été créée pour travailler sur ce projet.

La Commission PEdT s'est réunie tous les mois, de janvier à novembre 2021, pour définir les valeurs et les objectifs du projet.

A la suite de ce travail, le PEdT matérialisé par le présent document a été présenté au Conseil municipal le 22 novembre 2021 et approuvé.

PERIMETRE ET PUBLIC

Le territoire

Soulaines-sur-Aubance fait partie de l'EPCI Angers Loire Métropole qui regroupe 29 communes. La commune possède la compétence enfance/jeunesse.

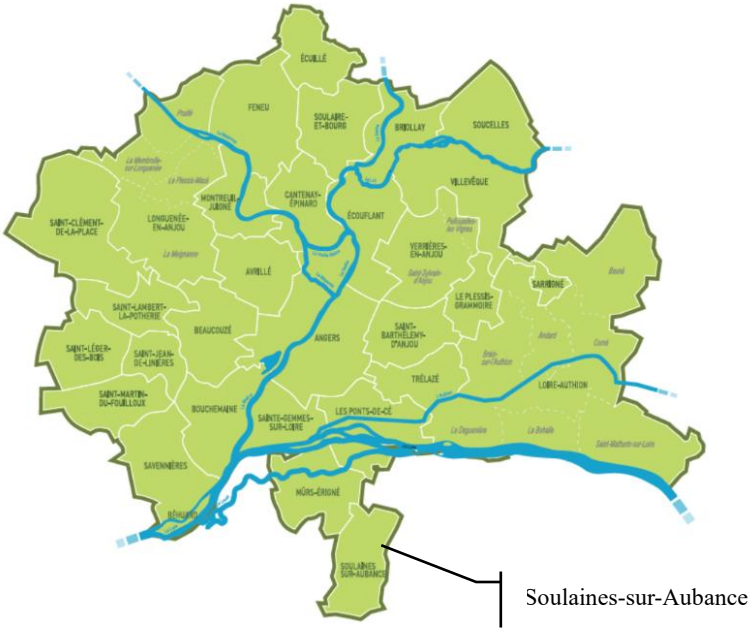

Située au sud d'Angers, elle fait partie de ces villages nichés dans la vallée de l'Aubance, à l'abri de ce petit cours d'eau d'environ 40 km qui se jette dans un bras de la Loire.

Soulaines-sur-Aubance compte aujourd'hui 1423 habitants. La construction d'un lotissement de 85 maisons en 2012 a permis à de jeunes familles de s'installer avec leurs enfants en bas âge.

22,4 % de la population est âgée de 0 à 14 ans, 14,4 % est âgée de 15 à 29 ans (source : Insee 2017).

L'Établissement scolaire

En 2021-2022, l'école publique Nicolas Condorcet compte 110 élèves et 82 familles.

Les enfants âgés de 3 à 11 ans, sont répartis dans 5 classes à double niveaux :

- la maternelle : 41 élèves répartis en 2 classes
- l'élémentaire : 69 élèves, répartis en 3 classes

ETAT DES LIEUX

La Petite Enfance

La commune soutient financièrement la structure multi-accueil de Mûrs-Erigné ; ainsi, des places en crèche sont réservées aux familles de Soulaines-sur-Aubance.

Le Relais Petite Enfance (RPE) de Murs-Erigné est ouvert aux assistantes maternelles de Soulaines-sur-Aubance : il a reçu 5 assistantes maternelles en 2020 et 18 enfants ont participé aux activités proposées.

En 2021, la commune de Soulaines-sur-Aubance compte 4 assistantes maternelles pouvant accueillir 15 enfants.

Le bâtiment périscolaire de la commune de Soulaines-sur-Aubance est partagé avec le Relais Petite Enfance itinérant, qui occupe ces locaux une matinée par mois.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et les Accueils Périscolaires

L'équipe d'encadrement se compose d'une directrice diplômée du DEJEPS, d'une directrice adjointe diplômée du BAFD, de deux animateurs diplômés du BPJEPS et d'une animatrice diplômée du BAFA.

Les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent de 16h30 à 17h30 le lundi, mardi et jeudi. Les inscriptions se font par période scolaire entière, entre les vacances scolaires. Cinq animateurs encadrent une cinquantaine d'enfants sur ce temps. Un planning des activités proposées au long de l'année est transmis aux familles dès la rentrée scolaire.

L'Accueil Périscolaire, proposé le lundi, le mardi et le jeudi, se déroule de 7h30 à 8h30 le matin, de 12h00 à 12h30 le midi, et de 17h30 à 18h30 le soir. Les horaires du soir sont différents le vendredi : de 16h30 à 18h30. Il n'y a pas d'inscription, les enfants arrivent et partent de façon échelonnée. Trois animateurs accueillent une vingtaine d'enfants.

En période scolaire, l'équipe d'animation prend les enfants en charge les mercredis après-midi, après le repas dès 13h00 et jusqu'à 18h30. Les inscriptions se font au moins une semaine avant. Trois animateurs sont présents, 15 à 20 enfants sont accueillis.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

L'équipe est la même que pour l'Accueil Périscolaire, hormis l'animatrice BAFA qui n'intervient pas sur ces temps ALSH. Un animateur occasionnel BAFA est salarié lorsque les effectifs le nécessitent.

Sur chaque période de vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs est ouvert pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Il accueille en moyenne 25 enfants.

La restauration

Le temps de restauration se déroule de 11h45 à 13h35, en deux services. En moyenne, 95 enfants y

mangent chaque midi. Un cuisinier prépare les repas. Sept agents municipaux interviennent à différents moments. Les inscriptions se font au mois.

Un temps de goûter surveillé par les animateurs TAP, non payant, est proposé chaque jour de 16h00 à 16h30. Les familles fournissent le goûter et peuvent venir chercher leurs enfants.

L'inscription aux services pour l'enfance

Les inscriptions pour les Accueils périscolaires et extrascolaires se font en ligne, uniquement grâce au Portail Famille mis en place en septembre 2021.

La tarification pour les différentes structures se fait en fonction du quotient familial (cf annexe).

Les autres activités extra-scolaires ouvertes aux enfants et aux jeunes

L'association ACIC propose plusieurs activités créatives et de découverte (photo, environnement, boxe française, ateliers théâtre et chant...)

Deux clubs de sports (tennis et badminton) proposent des activités dans la Halle de Sports de la commune ; des clubs sportifs associent les enfants de petites communes voisines (basket, football)

La bibliothèque est gérée par la commune, mais tenue par des bénévoles ; les enfants y accèdent régulièrement dans le cadre scolaire, ou à titre personnel

La Société de boule de fort L'Union tient une activité régulière, avec des journées d'initiation et de découverte accessibles à tout public (challenge Un adhérent – Un jeune)

La Fanfare de Mozé-Soulaines accueille et forme les jeunes musiciens souhaitant la rejoindre

La Caserne de pompiers de Soulaines-sur-Aubance (SDIS) comporte une section Jeunes et propose annuellement une journée d'information

Le Comité des Fêtes anime des temps festifs ou récréatifs sur la commune (fête villageoise avec course VTT jeunes et concours d'orthographe, randonnée pédestre, vide-grenier)

L'Association des Parents d'Elèves de l'école propose différentes manifestations tout au long de l'année (fête de l'école, marché de Noël) ; elle cofinance certaines activités (sorties scolaires, camps) et équipements pour l'enfance

D'autres activités associatives locales peuvent être proposées certaines années, selon la fréquentation, et sont également accessibles aux jeunes (arts graphiques…)

La Commission culturelle communale et une équipe technique de bénévoles gèrent conjointement la programmation culturelle et le fonctionnement de la salle de spectacle

La communication

Des emails réguliers sont envoyés aux familles pour les informer des ponts d'organisation ou de fonctionnement des structures enfance/ jeunesse. @ : tousegosoulaines@yahoo.fr

Des plaquettes sont réalisées pour présenter les activités proposées en TAP pour chaque période scolaire et à l'Accueil de Loisirs pour chaque période de vacances scolaires. Elles sont affichées au bâtiment périscolaire et transmises par email aux familles, via le Portail Famille.

Les informations sont également diffusées :

- Sur le site internet de la commune : https ://www.soulaines-sur-aubance.fr
- Via l'application Panneau Pocket
- Dans le journal communal mensuel : Soulaines Infos
- Sur les panneaux d'affichage communaux

Des articles paraissent régulièrement dans les journaux locaux et sur la page Facebook de l'activité Enfance-Jeunesse : enfance jeunesse soulaines

PLAN MERCREDI

« Dans le cadre du Plan mercredi, les Accueils de Loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs aux Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) du département où ils sont organisés ».

(Charte Qualité du Plan Mercredi, MENJS www.education.gouv.fr, consulté le 22/11/2021)

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Le Plan mercredi a pour objectif d'assurer les éléments suivants :
  - Le projet de l'Accueil Périscolaire du mercredi est intégré au Projet Educatif de Territoire
  - Le projet tient compte de la place du mercredi comme temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet, qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue
  - La collectivité/gestionnaire assure la bonne coordination du projet de l'Accueil du mercredi avec le Projet Educatif de Territoire et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires

- Les engagements de l'organisateur dans le cadre du Plan mercredi :
  - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs
  - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires
  - Collaboration entre équipe enseignante et équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet d'école à l'équipe d'animation
  - Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation
  - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du Projet Educatif Territorial (comité, commission, etc.)

- L'Accueil de Tous les Publics :
  - Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles)
  - Développement de la mixité sociale
  - Gratuité ou tarification progressive pour des activités financièrement accessibles aux familles
  - Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties)

- Mise en valeur de la richesse des territoires :
  - Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties
  - Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques)
  - Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.)
  - Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres

ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

Les atouts du territoire et les leviers pour la mise en œuvre du PEdT

Les locaux existants : une salle de spectacle (La Grange aux Dîmes), une salle des fêtes (la salle Cortequisse), la bibliothèque, une halle de sports (pour le club de tennis et de badminton), des terrains multi-sports en extérieur, une salle des associations, un local pour tous, le bâtiment périscolaire. Pour certaines activités périscolaires et extrascolaires, des espaces de l'école sont utilisés : salle BCD, salle de psychomotricité, restaurant scolaire, espace de cuisine d'enfants, espaces extérieurs.

L'environnement : les nombreux chemins de randonnée, l'étang aménagé, la mare pédagogique du Héron cendré, le petit bois qui se trouve à proximité de l'école, les accès piétons pour les hameaux et lieux dits du village.

Le tissu associatif développé : il permet de créer et de faire vivre des temps conviviaux et festifs, de découvrir différentes pratiques culturelles et sportives, et de créer du lien.

L'équipe éducative : elle travaille à la mise en place de temps scolaires et périscolaires cohérents avec une forte communication entre les équipes (enseignants, animateurs, agents travaillant à l'école, municipalité) et une mutualisation des locaux et du matériel pédagogique.

Les partenaires institutionnels : la municipalité, le SDJES 49 (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), l'Education Nationale, la CAF de Maine et Loire (Caisse d'Allocation Familiale), le Conseil Départemental, l'EPCI Angers Loire Metropole, Les Francas de Maine et Loire.

Les autres partenaires : le Relais Petite Enfance, la ludothèque de Murs Erigné, l'école de musique et de danse AccorDanse, la bibliothèque municipale, les Représentants de Parents d'Elèves...

Les contraintes du territoire

Les familles travaillent pour la plupart dans l'agglomération d'Angers, ce qui oblige la structure à proposer un fonctionnement adapté aux besoins (horaires de départ et de retour, amplitude horaire de l'accueil...).

Il n'y a pas de collège ni de commerce sur la commune, ce qui limite les contacts entre habitants, aussi bien les adultes, les enfants et les jeunes à partir de la 6ème.

L'étalement géographique de la commune, avec un petit bourg et plusieurs hameaux, affaiblit la dynamique sociale de la centralité, tandis que les hameaux se sentent isolés.

LES VALEURS, FONDEMENT DU PROJET EDUCATIF

Les valeurs sur lesquelles se base le PEdT sont celles de la République :

Liberté, Égalité, Fraternité.

Cela s'exprime, sur la commune de Soulaines-sur-Aubance, par l'envie de **créer du lien** entre les générations, avec une transmission de savoir et de savoir-faire se pratiquant de façon naturelle entre adultes, enfants et jeunes. Il y a également la nécessité que **tous participent** à la vie de la commune.

Rendre le cadre de vie agréable, c'est **faire connaître** et **impliquer** chacun, à son niveau, **dans son rôle citoyen**. C'est informer les enfants sur ce qu'est la **citoyenneté**, dans son sens large et dans son application.

L'éducation est l'affaire de tous. Chaque co-éducateur est garant et responsable de l'influence qu'il peut avoir sur l'enfant et de ce qu'il peut lui apporter.

Un dicton africain dit « *Il faut tout un village pour éduquer un enfant* ». Chacun doit avoir conscience de sa responsabilité dans l'éducation de l'enfant.

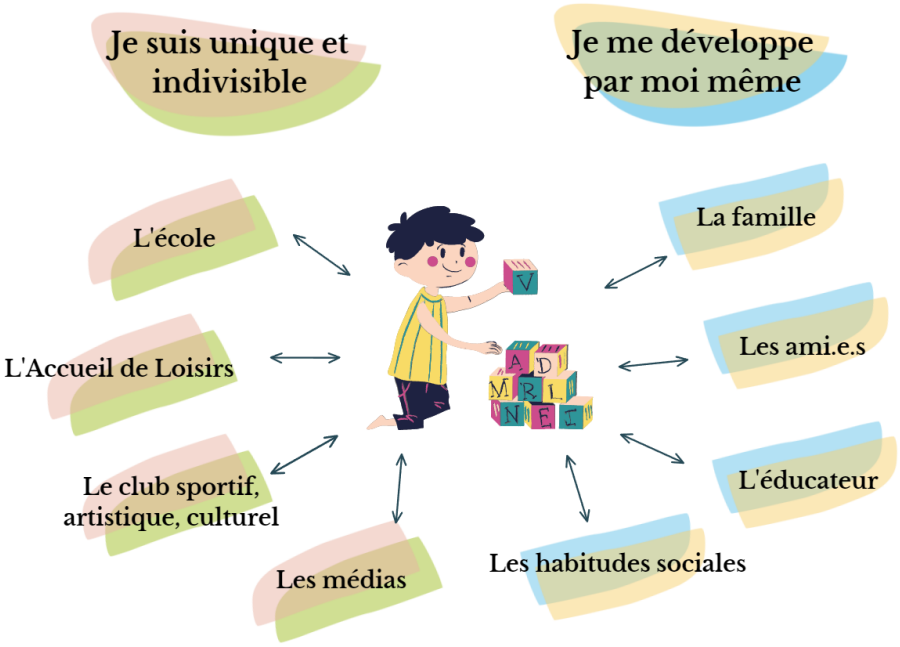

Le bien vivre ensemble fait partie des éléments clés dans un village. **L'acceptation de l'autre**, mais aussi **l'entraide et le partage** entre Soulainois de tous âges participent à créer de la **solidarité** et à ne pas être isolé. Sensibiliser et apporter ces valeurs aux enfants et aux jeunes permet de construire une société plus solidaire.

Un des piliers du vivre ensemble, c'est également **l'acceptation de la différence** à travers **la laïcité** qui est un des fondements essentiels de la **démocratie**.

La réflexion et la mise en place d'actions qui participent à faire vivre le développement durable (DD) sont aujourd'hui indispensables et incontournables. Par l'effet de leur environnement et des co-éducateurs qui les entourent, les enfants doivent **être éduqués** aux principes du DD.

C'est par la mise en place d'actions, de projets, que les enfants, en grandissant, pourront acquérir des automatismes et des habitudes de vie plus respectueux.

LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT :

Les besoins fondamentaux fonctionnent par paire, le rôle des adultes est de permettre un équilibre entre chaque paire.

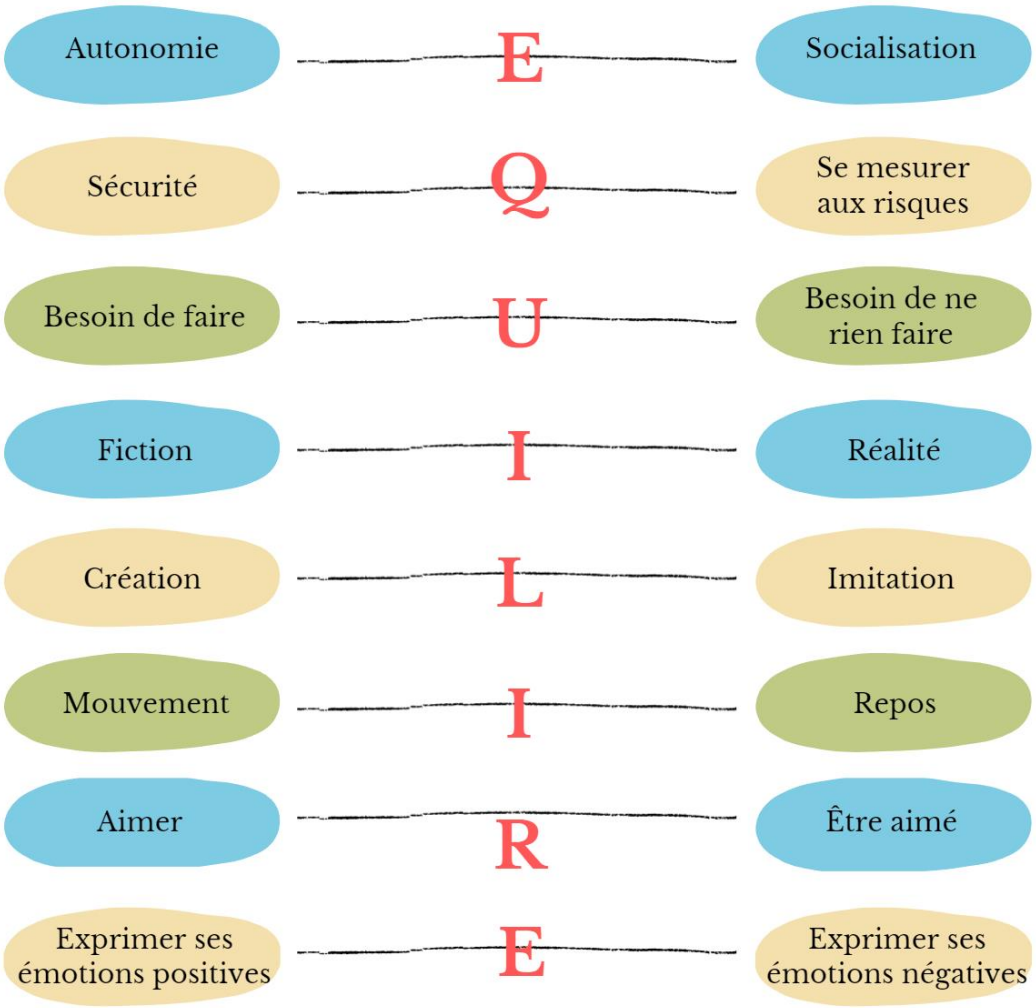

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

La commune de Soulaines-sur-Aubance fixe les objectifs suivants :

TRANS-INTERGENERATIONNEL :

Permettre aux enfants et aux jeunes de créer ou de consolider du lien avec d'autres générations de la commune

La volonté est de développer ou consolider les liens entre Soulainois par la mise en place ou la poursuite d'activités intergénérationnelles. C'est aussi d'intégrer les enfants et les jeunes dans les associations pour leur permettre de participer à la vie de la commune et de créer une dynamique supplémentaire à travers les activités associatives (culturelles ou sportives).

Ceci peut se traduire par :

- L'organisation de manifestations intergénérationnelles par les structures éducatives
- L'organisation de manifestations intergénérationnelles inter-structures
- La mise en place de temps forts par les associations
- La mise en place de portes ouvertes par les associations
- Une programmation culturelle variée et intergénérationnelle

SOLIDARITE:

Permettre aux enfants et aux jeunes de réaliser des projets, pour eux et pour les autres, à partir de leurs idées

Pour contribuer à l'émancipation des jeunes, il faut leur permettre de faire par eux même, de tester, et parfois, de se tromper. C'est leur permettre de réaliser des projets citoyens à partir de leurs idées, en se confrontant au principe de réalité, sous la bienveillance des adultes.
La volonté est de permettre aux enfants et aux jeunes de participer à des projets déjà existants sur la commune, voire d'en créer d'autres, de développer la solidarité entre eux et avec les autres Soulainois, et de participer à la construction d'une société bienveillante.

Ceci peut se traduire par :

- La mise en place d'activités proposées par les enfants ou les jeunes
- L'accompagnement à la création de projets
- La mise en place d'une association d'enfants / de jeunes (ATEC)
- La mise en place d'actions solidaires locales
- La participation à des actions solidaires

ENVIRONNEMENT:

Permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaitre et respecter leur espace de vie

L'espace de vie est défini ici comme allant du domicile aux limites de la commune. Pour respecter leur espace de vie et y contribuer, il faut permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaitre leur environnement (naturel, patrimonial et économique), ainsi que les personnes travaillant pour la commune. L'apprentissage et les expériences doivent permettre aux enfants de se construire et aux jeunes de devenir des adultes.

Ceci peut se traduire par :

- La mise en place de manifestations entre les hameaux de la commune
- La mise en place d'actions éco-citoyennes locales
- La mise en place d'actions autour du développement durable
- La participation à des actions valorisant le patrimoine et la nature de la commune
- L'organisation de portes ouvertes des artisans ou entreprises communales
- La mise en place d'actions intercommunales

CITOYENNETE:

Permettre aux enfants et aux jeunes de participer, ou même d'être acteurs, à la vie citoyenne de leur commune

C'est en acceptant et en incluant l'autre dans sa singularité et ses différences que les enfants et les jeunes pourront vivre dans un environnement bienveillant et enrichissant. Chacun doit faire sa part pour construire le bien vivre ensemble. Les enfants et les jeunes doivent être responsables et responsabilisés. Ces notions ne s'acquièrent pas à la naissance, elles s'apprennent : c'est le rôle des co-éducateurs.

Ceci peut se traduire par :

- La mise en place d'actions de sensibilisation aux handicaps
- Une meilleure connaissance de la commune (structures, personnel, fonctionnement)
- La participation à des actions communales
- La mise en place d'actions pour la commune
- L'implication dans la vie de la commune

EVALUATION DU PROJET

Un bilan annuel sera réalisé par la Commission Enfance-Jeunesse avec l'ensemble des structures éducatives et associatives, pour évaluer la tenue des objectifs selon les indicateurs d'évaluation et les modalités de réussite définis ci-dessous.

Une évaluation du PEdT sera réalisée au bout des trois ans de vie du projet, ce qui permettra de le faire évoluer. Elle se basera sur les bilans annuels, ainsi que sur les critères ci-dessous.

Créer ou consolider du lien entre tous les Soulainois, de tout âge, afin de partager les savoirs et expériences et permettre de dynamiser la vie du village

Du lien entre les enfants et les jeunes a-t-il été créé ou consolidé avec d'autres générations de la commune ?

Indicateurs d'évaluation :

A- Existe-t-il des manifestations qui créent ou consolident du lien entre les enfants/les jeunes/les adultes ?

B- Des échanges de savoirs et d'expériences ont-ils pu avoir lieu lors de ces manifestations ?

C- Les structures éducatives mettent-elles en place des manifestations permettant aux différentes générations de se rencontrer ?

D- Les enfants et les jeunes ont-ils eu la possibilité de participer à la vie des associations locales ?

E- Les habitants sont-ils informés des manifestations proposées qui mettent en lien les Soulainois ?

Modalités de réussite :

A-
Si au moins 3 manifestations par an : ITEM ACQUIS
Si au moins 1 manifestation par an : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si 1 manifestation sur la durée du PEDT : ITEM NON ACQUIS

B-
Si oui : ITEM ACQUIS
Si non : ITEM NON ACQUIS

C-
Si plusieurs manifestations mises en place par plusieurs structures éducatives par an : ITEM ACQUIS
Si plusieurs manifestations mises en place par une seule structure éducative par an : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si une seule manifestation mise en place par une seule structure éducative par an : ITEM NON ACQUIS

D-
Si plusieurs associations l'ont rendu possible : ITEM ACQUIS
Si 1 seule association l'a rendu possible : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si non : ITEM NON ACQUIS

E-
Si au moins 3 supports d'information par manifestation : ITEM ACQUIS
Si au moins 1 support d'information par manifestation : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si pas de support d'information : ITEM NON ACQUIS

Permettre aux enfants et aux jeunes de se construire, dans le respect de la société et sous la bienveillance des adultes, en réalisant des projets pour eux-mêmes et pour les autres, à partir de leurs idées

A-t-on permis aux enfants et aux jeunes de réaliser des projets pour eux et pour les autres à partir de leurs idées ?

Indicateurs d'évaluation :

A- Des projets de jeunes ont-ils été accompagnés par des structures éducatives ?

B- Des actions de jeunes ont-elles été valorisées sur la commune ?

C- Les attentes des enfants et des jeunes ont-elles été prises en compte ?

D- Les enfants et les jeunes ont-ils pu mettre en place des actions solidaires locales ?

E- Les enfants et les jeunes ont-ils pu participer à des actions solidaires ?

Modalités de réussite :

A-
Si au moins 3 projets accompagnés sur la durée du PEDT : ITEM ACQUIS
Si moins de 3 projets accompagnés sur la durée du PEDT : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si aucun projet accompagné sur la durée du PEDT : ITEM NON ACQUIS

B-
Si oui : ITEM ACQUIS
Si non : ITEM NON ACQUIS

C-
Si toutes les attentes ont été prises en compte : ITEM ACQUIS
Si des attentes ont été exprimées mais n'ont pas toutes été prises en compte : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si des attentes n'ont pas été exprimées : ITEM NON ACQUIS

D-
Si au moins 2 actions mises en place par an : ITEM ACQUIS
Si moins de 2 actions mises en place par an : ITEM NON ACQUIS

E-
Si participation à au moins 2 projets par an : ITEM ACQUIS
Si participation à moins de 2 projets par an : ITEM NON ACQUIS

Elargir la connaissance des enfants et les jeunes sur leur environnement de vie, et voire même au-delà, en développant leur curiosité et leur apprentissage.
Une vigilance sera apportée à la sensibilisation des enfants et des jeunes à l'écologie et au développement durable

A-t-on permis aux enfants et aux jeunes de mieux connaître et respecter leur espace de vie ?

Indicateurs d'évaluation :

A- Existe-t-il des manifestations qui permettent aux enfants et aux jeunes de mieux connaitre leur espace de vie ?

B- Les structures éducatives ont-elles intégré la sensibilisation à l'écologie et au développement durable dans plusieurs de leurs actions ?

C- Les enfants et les jeunes ont-ils pu participer à des actions éco-citoyennes ?

D- Les enfants et les jeunes ont-ils pu mettre en place des actions éco-citoyennes locales ?

E- Existe-t-il des manifestations qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir sur le monde extérieur à leur espace de vie ?

Modalités de réussite :

A-
Si au moins 3 manifestations par an : ITEM ACQUIS
Si au moins 1 manifestation par an : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si 1 manifestation sur la durée du PEDT : ITEM NON ACQUIS

B-
Si oui, au moins 3 actions par an : ITEM ACQUIS
Si oui, 3 actions par an : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si non, moins de 3 actions par an : ITEM NON ACQUIS

C-
Si participation à au moins 2 projets par an : ITEM ACQUIS
Si participation à moins de 2 projets par an : ITEM NON ACQUIS

D-
Si au moins 2 actions mises en place par an : ITEM ACQUIS
Si moins de 2 actions mises en place par an : ITEM NON ACQUIS

E-
Si au moins 2 manifestations sur la durée du PEDT : ITEM ACQUIS
Si 1 manifestation sur la durée du PEDT : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si aucune manifestation sur la durée du PEDT : ITEM NON ACQUIS

Accompagner les enfants et les jeunes à devenir des citoyens responsables,
dans le respect des droits et des devoirs de chacun et de la différence,
afin de vivre dans une société bienveillante et bien-traitante

A-t-on permis aux enfants et aux jeunes de participer, ou même d'être acteurs, à la vie citoyenne de leur commune ?

Indicateurs d'évaluation :

A- Existe-t-il des manifestations qui permettent une mixité sociale et culturelle des enfants et des jeunes ?

B- Existe-il des manifestations de sensibilisation aux handicaps ?

C- Des actions ont-elles été mises en place pour permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaître le fonctionnement de leur commune ?

D- Les enfants et les jeunes ont-ils pu mettre en place des actions pour leur commune ?

E- Les enfants et les jeunes ont-ils pu participer à des actions communales ?

Modalités de réussite :

A-
Si oui : ITEM ACQUIS
Si non : ITEM NON ACQUIS

B-
Si oui : ITEM ACQUIS
Si non : ITEM NON ACQUIS

C-
Si au moins 1 manifestation par an : ITEM ACQUIS
Si 1 manifestation par an : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si 1 manifestation sur la durée du PEDT : ITEM NON ACQUIS

D-
Si au moins 2 actions sur la durée du PEDT : ITEM ACQUIS
Si 1 action sur la durée du PEDT : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si aucune action la durée du PEDT : ITEM NON ACQUIS

E-
Si au moins 2 participations sur la durée du PEDT : ITEM ACQUIS
Si 1 participation sur la durée du PEDT : ITEM PARTIELLEMENT ACQUIS
Si aucune participation sur la durée du PEDT : ITEM NON ACQUIS

CONCLUSION

Les objectifs du Projet Educatif de Territoire de Soulaines-sur-Aubance sont multiples :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de se construire, au sein d'un cadre de vie qui mérite d'être mieux connu et respecté
- Créer du lien entre toutes les générations et développer la solidarité
- Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie de leur commune pour redynamiser l'esprit de village.

Le Projet Educatif de Territoire appartient à tous : élus et partenaires éducatifs.

Il doit vivre par les actions qui seront mises en place par chacun.

Son évaluation permettra de le faire évoluer, afin d'accompagner et de permettre aux enfants et aux jeunes de prendre leur place de citoyen au sein de la commune et de la société.

PARTENAIRES DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Soulaines -SUR-AUBANCE-

ACADÉMIE DE NANTES
Liberté Égalité Fraternité
direction des services départementaux de l'éducation nationale
Maine-et-Loire

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Maine-et-Loire
caf.fr

l'éducation, ça nous regarde !
les francas

ANNEXE : tarifs appliqués (pour information, à la date du PEdT)

Les tarifs du service d'accueil périscolaire et de TAP ont été fixés par délibération du Conseil municipal le 27 mai 2019.

ACCUEIL PERISCOLAIRE	*Tarif à la ½ heure*
QF inférieur ou égal à 900.00 €	0.35 €
QF égal ou supérieur à 901.00 €	0.70 €
Pour tout retard au-delà de 18h30 (pénalité)	*2.00 €*
TAP	Tarif à la séance
QF inférieur ou égal à 900.00 €	0.70 €
QF égal ou supérieur à 901.00 €	1.40 €
Pour tout enfant non inscrit	*5.00 € / la séance*

Les tarifs du service de cantine scolaire ont été fixés en fonction du quotient familial (QF) par délibération du Conseil municipal le 27 mai 2019.

QF	1 ou 2 enfants	3ème enfant
de 0 à 600	3,36 €	2,81 €
de 601 à 900	3,39 €	2,84 €
de 901 à 1200	3,42 €	2,87 €
de 1201 à 1500	3,45 €	2,90 €
1501 et plus	3,48 €	2,93 €
Repas enseignant	5,97 €	
Repas stagiaires	3,42 €	

Pour tout enfant non inscrit et présent au restaurant scolaire le repas sera facturé 5,60 €

Les tarifs du service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont été fixés en fonction du quotient familial (QF) par délibération du Conseil municipal le 17 mai 2021.

	1/2 journée		Journée sans repas		1/2 journée avec repas		journée avec repas	
QF	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
de 0 à 600	1,65 €	2,15 €	3,85 €	5,01 €	5,07 €	5,57 €	7,27 €	8,43 €
de 601 à 900	2,50 €	3,25 €	5,66 €	7,36 €	5,92 €	6,67 €	9,08 €	10,78 €
de 901 à 1200	3,30 €	4,29 €	7,81 €	10,15 €	6,72 €	7,71 €	11,23 €	13,57 €
de 1201 à 1500	3,93 €	5,11 €	8,26 €	10,74 €	7,35 €	8,53 €	11,68 €	14,16 €
1501 et plus	4,58 €	5,95 €	9,08 €	11,80 €	8,01 €	9,37 €	12,51 €	15,22 €

Accueil payant :
1 € de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30
2 € à partir de 18h30

Veillées ALSH :
3€ par personne avec repas
2€ par personne sans repas